Extrait N° 6 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 13 JUIN 2008

L'an deux mil huit, le treize juin à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 5 juin 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles - Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane – SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël – Mme BARET Liliane – M. BADER Ricardot – M. CLOTAGATIDE Vincent – Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric – M. GRONDIN Jacki – M. REMY Michel.

Absent : M. THOMAS Sully

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose – M. RIVIERE Lucien a donné mandat à M. MONDON René - M. FRINGUE Mikaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. **CLOTAGATIDE Vincent** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 6 / Budget eau potable
- **Affectation de résultat**

L'exécution budgétaire de l'exercice 2007 a donné les résultats suivants :

- en section de fonctionnement : excédent de clôture de : 581 500.37

- en section d'investissement : un déficit de clôture de : 520 478.15

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Après balance des restes à réaliser, la section d'investissement présente un déficit de : 191 791.15 euros.

L'instruction M49 prévoit que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité les dépenses d'investissement.

Il est proposé au conseil l'affectation suivante :

=> **191 791.15** à porter lors du vote du BS à la section d'investissement –Article 1068 – Excédent capitalisé.

=> **389 709.22** à reprendre en section d'exploitation à la ligne 002 –Excédent reporté-.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de fonctionnement 2007 du budget de l'eau potable tel qu'arrêté ci-dessus.

Et les membres ont signé,

Pour expédition conforme,

Le Maire

MAIRIE DES AVIRONS